

Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public Arrêté permanent n° 1092133

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue des PLATANES, à Nantes

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

### Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue des Platanes dans la partie de voie située entre le boulevard Jules Verne et la rue de Nancy, dans le sens boulevard Jules Verne vers rue de Nancy (depuis le 25 Juin 2007).

- un sens unique de circulation est instauré rue des Platanes dans la partie de voie située entre la rue de Nancy et la rue Louis Guitton, dans le sens rue Louis Guitton vers rue de Nancy.

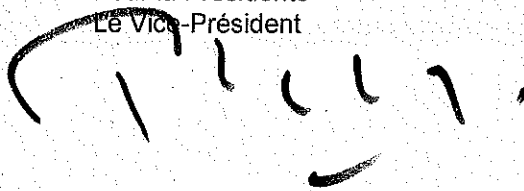
Article 2. Stationnement : - le stationnement des véhicules est autorisé rue des Platanes, uniquement à l'intérieur des emplacements délimités au sol.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P04-109-2133 du 26 mars 2012 est abrogé.

Fait à Nantes, le **15 JUIN 2023**

Pour la Présidente  
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, positioned over the text 'Le Vice-Président'.

Pascal BOLO